
PROGRAMME DE LA FORMATION

(contenu imposé par la loi du 08.04.2009 - article R. 211-5-3 du code rural)

I. — Rappel des objectifs et des enjeux

- Exposer le changement apporté par la loi du 20 juin 2008 susvisée ;
- Laisser s'exprimer les stagiaires sur ce thème et sur les raisons qui les ont motivés pour l'acquisition d'un tel chien ;
- Responsabiliser les propriétaires de chiens en les informant sur leurs devoirs ;
- Informer sur la prévention comme seule méthode pour prévenir les risques d'agression ;
- Présenter le milieu professionnel et associatif relatif aux chiens et à la relation entre le maître et le chien (vétérinaires, éducateurs, professionnels de la vente et de l'élevage, moniteurs de club...).

II. — Connaissances sur le chien et la relation entre le maître et le chien

- Expliquer les caractéristiques du chien, prédateur carnivore vivant en groupe ;
- Informer sur l'origine des différents types de chiens, notamment ceux concernés par la loi du 20 juin 2008 susvisée ;
- Présenter les principales caractéristiques du développement comportemental ;
- Expliquer les particularités d'une communication entre le chien et l'homme ;
- Expliquer les bases des mécanismes des apprentissages du chien par conditionnement et autres méthodes ;
- Expliquer la nécessité d'éduquer le chien par le biais de ces apprentissages pour l'harmonie de la relation entre le maître et le chien dans tous les contextes de la vie privée et publique.

III. — Comportements agressifs et leur prévention

- Présenter les différentes origines des comportements agressifs (relationnelle, développementale ou médicale) ;
- Prévenir les comportements agressifs ;
- Expliquer l'importance du choix du chiot ;
- Expliquer le comportement à tenir en cas d'agression (les interlocuteurs, la prise en charge du chien agressif).

IV. — Faire des démonstrations et des mises en situation d'apprentissage des bonnes pratiques

- La marche au pied en laisse ;
- Les ordres de base ;
- La mise en place et la dépose de la muselière ;
- Les techniques spécifiques lors des rencontres avec des inconnus et/ou des congénères ;
- Les techniques spécifiques dans des situations de la vie urbaine, notamment la position assise devant les passages protégés, position tranquille dans un lieu public.